

# Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

## Cahier des charges

### Demande de devis de prestation de service

#### PRESTATION DE SERVICE DE CONCEPTION ET DE REALISATION D'UN SUPPORT PEDAGOGIQUE POUR FAVORISER LA PROMOTION ET LA VALORISATION PEDAGOGIQUE DES SITES NATURA 2000 DU PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES

Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

### Contenu

|   |   |
|---|---|
| 1. Présentation de la demande .....   | 2 |
| a. Contexte.....  | 2 |
| b. Délais d'exécution.....  | 2 |
| c. Disposition particulière.....  | 2 |
| 2. Description des sites .....  | 2 |
| a. Site F37300841 des Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat.....                      | 2 |
| b. Site FR7300821 et FR7312001 de la Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère.....             | 3 |
| c. Site FR7300822 et FR12003 de la Vallée du Ribérot et Massif du Valier.....   | 3 |
| d. Sites FR7300835 Grotte d'Aliou, FR7300838 Grotte de Montseron, FR7300839 Grotte du Ker de Massat, FR7300840 Grotte de Tourtouse..... | 4 |
| 3. Description de la demande.....   | 4 |
| a. Description.....   | 4 |
| b. Livraison.....   | 5 |
| 4. Modalités générales et formats de restitution.....   | 5 |
| a. Mise en œuvre des actions, suivi et présentation des résultats.....  | 5 |
| b. Format de restitution et propriété des données .....   | 5 |
| c. Rémunération .....   | 6 |
| d. Secret professionnel .....   | 6 |

## 1. Présentation de la demande

### a. Contexte

Depuis 2013, le SMPNR est désigné comme animateur de 7 sites Natura 2000 sur son territoire : « Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat », « Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère », « Vallée du Riberot et massif du Mont Valier » et les quatre grottes « Grotte d'Aliou », « Grotte du Ker de Massat », « Grotte de Montseron » et « Grotte de Tourtouse ».

L'objectif majeur de cette mission d'animation est de permettre le maintien dans un bon état de conservation, ou la restauration, des espèces et des habitats naturels ayant justifié la désignation de ces sites. L'animation doit permettre, notamment, de développer la contractualisation des actions identifiées dans les documents d'objectifs (plans de gestion des sites) approuvés, en tenant compte des diverses activités présentes sur ces sites ainsi que des particularités locales.

Dans le cadre des actions d'animation sur ces 7 sites pour la période allant du 1er/04/2017 au 31/03/2018, il a été imaginé de réaliser un support pédagogique permettant au grand public de découvrir les sites Natura 2000 du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Ce projet devra être reproductible sur l'ensemble des sites Natura 2000 du PNR des Pyrénées Ariégeoises, pour répondre à l'objectif de sensibilisation du grand public aux enjeux d'intérêt communautaire des sites.

Le SMPNR fait appel à prestataire de service pour la conception et la réalisation d'un support pédagogique pour favoriser la promotion et la valorisation pédagogique des sites Natura 2000 du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Pour plus d'informations sur les sites Natura 2000 animés par le PNR des Pyrénées Ariégeoises : <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2017/09/PNR-Natura-2000-lettre-n%C2%B031.pdf>

### b. Délais d'exécution

La totalité des prestations devra être réalisée avant le 31/03/2018.

### c. Disposition particulière

Le budget maximal alloué est de 8500 euros TTC.

## 2. Description des sites

### a. Site F37300841 des Queirs du Mas-d'Azil et de Camarade, grottes du Mas-d'Azil et de la Carrière de Sabarat.

Le site des Quiers Calcaires du Mas d'Azil et de Camarade se situe dans les coteaux secs du Nord-Ouest du département. Il couvre 1 660 hectares et concerne pour partie le territoire de 4 communes : Le Mas d'Azil, Camarade, Montfa et Sabarat.

Six Habitats de la Directive Habitats sont répertoriés sur ce site, dont trois Habitats de Pelouses Sèches qui couvrent la moitié de la superficie (850 hectares) ce qui fait l'intérêt de ce site (habitats naturels : 6212 Pelouses sub-atlantiques méso-xéroclines calcicoles, 6213 Pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiiles, 6110 Pelouses calcicoles karstiques Allysso-Sedion Albi, 5110 Fourrés sclérophylles, 8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique, 8310 Grottes non exploitées par le tourisme).

La présence d'espèces animales patrimoniales renforcent les enjeux sur le site notamment la présence de nombreuses espèces de chauves-souris liées au milieu karstiques (Barbastelles (*Barbastella barbastellus*), Grand Murin (*Myotis myotis*), Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrum-equinum*), Minoptères de schreibers

(*Miniopterus schreibersi*), Petit Murin (*Myotis blythii*), Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Rhinolophe Euryale (*Rhinolophus euryale*), Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*), Vespertilion de Capaccini (*Myotis capaccinii*) et du Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) sur l'Arize.

Autres espèces listées : Ecrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*), Chabots (*Cottus gobio*), Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*).

#### **b. Site FR7300821 et FR7312001 de la Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère.**

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Isard », d'une surface de 6422 ha, essentiellement domanial, est situé au centre de la chaîne des Pyrénées, dans le département de l'Ariège. Les plages altitudinales s'échelonnent entre 800m (au Pont) et 2880m (Pic de Maubermé) avec une topographie relevant une forte proportion de pentes à dénivélés supérieurs à 40–50 % ainsi que la présence de nombreuses falaises. Ce site est soumis à un climat montagnard de régime atlantique.

Ce site est inscrit au titre de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux.

On recense 12 espèces de la Directive Oiseaux : l'Aigle royal, la Bondrée apivore, la chouette de Tengmalm, le Circaète Jean-Le-Blanc, le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe, le Grand Tétrás, le Gypaète Barbu, le lagopède alpin, la perdrix grises des montagnes, le Pic noir, le Vautour fauve.

En termes de Directive Habitat, 19 habitats naturels sont d'intérêt communautaire dont 2 sont des habitats prioritaires.

Les habitats rocheux d'intérêt communautaire représentent 3,93% du site (falaises calcaires, éboulis siliceux ou méditerranéens et sources pétrifiantes à tuf\*). Les pelouses et prairies d'intérêt communautaire représentent 17,61% du site (pelouses des crêtes, pelouses à Brachypode, pelouses à laïche, pelouses pyrénéennes, prairies à molinie, prairies de fauche, mégaphorbiaies). Les landes d'intérêt communautaire couvrent 30,86% du site (Landes montagnardes ou sub-montagnardes, landes à rhododendron, à myrtille, à callune et genêt ou à genévriers). Les milieux aquatiques dont les tourbières et bas-marais d'intérêt communautaire représentent 0,22% du site (tourbières hautes actives\*). Les milieux forestiers d'intérêt communautaire couvrent 9,28% du site (hêtraies sapinières ou à *Ilex* et *Taxus*).

Huit espèces animales relèvent également de la Directive Habitats : le Desman des Pyrénées, la Rosalie des Alpes, le Léopard des Pyrénées, les chiroptères (Barbastelle, Grand rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Petit rhinolophe, Vespertilion de Bechstein).

#### **c. Site FR7300822 et FR12003 de la Vallée du Ribérot et Massif du Valier**

Le Site Natura 2000 « Ribérot et Massif du Valier » se situe au centre de la chaîne des Pyrénées, dans le département de l'Ariège, plus précisément dans le Couserans, à l'Ouest du département.

Le site, inscrit au titre de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux, occupe une surface de 7 744,5 ha (10 649 ha pour la Directive Oiseaux) et comprend la Vallée du Ribérot, l'amont de la vallée d'Estours et le Massif du Valier. Il s'échelonne de 630 m (Pont d'Ayer, Vallée du Ribérot), à 2838 m d'altitude (Mont Valier).

Les inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB ont permis d'identifier et de localiser sur le site 22 habitats naturels de l'Annexe I de la Directive Habitats dont 1 d'intérêt prioritaire. Ils représentent une superficie de 3 195 ha, soit 58% de la surface du site.

Les habitats rocheux d'intérêt communautaire représentent 11,1 % du site (falaises ou éboulis calcaires ou siliceux). Les pelouses et Prairies d'intérêt communautaire représentent 15,4 % du site (pelouses des crêtes, pelouses à Brachypode, pelouses à laïche, pelouses pyrénéennes, prairies à molinie, prairies de fauche, mégaphorbiaies). Les landes d'intérêt communautaire couvrent 24,2 % du site (landes montagnardes ou sub-montagnardes, landes à Rhododendron, à Myrtille, à Callune et Genêt ou à Genévriers). Les milieux aquatiques dont les tourbières et bas marais d'intérêt communautaire représentent 0,18 % du site (zone humide à Molinie Bleuâtre). Les milieux Forestiers d'intérêt communautaire couvrent 7,2 % du site (hêtraies calcaires, acidiphiles ou forêts de Pins des montagnes).

Huit espèces animales relèvent également de la Directive Habitats : le Desman des Pyrénées, la Rosalie des Alpes, le Lézard des Pyrénées, les chiroptères (Barbastelle, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Petit murin).

On recense 19 espèces de la Directive Oiseaux : l'Aigle royal, la Bondrée apivore, la chouette de Tengmalm, le Circaète Jean-Le-Blanc, le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe, le Grand Tétrás, le Gypaète Barbu, le lagopède alpin, la Perdrix grises des montagnes, le Pic noir, le Vautour fauve, le Milan noir, le Milan royal, le Busard Saint-Martin, le Monticole de roche, la Pie-grièche écorcheur, le Crave à bec rouge et le Merle à plastron

**d. Sites FR7300835 Grotte d'Aliou, FR7300838 Grotte de Montseron, FR7300839 Grotte du Ker de Massat, FR7300840 Grotte de Tourtouse.**

A chacun des 4 sites faisant l'objet du même DOCOB, une surface d'un hectare est officiellement attribuée par le FSD (Formulaire Standard de Données). Cette surface correspond à un cercle d'un rayon d'environ cinquante mètres autour de l'entrée de chaque grotte. Cette surface d'étude très réduite autour de l'entrée des grottes rend peu pertinente la prise en compte de la fonctionnalité des habitats, notamment pour ce qui concerne les forêts, qui sont pourtant les habitats majoritaires sur les 4 sites. Sur les 4 grottes désignées au titre de Natura 2000, seuls deux sites présentent un habitat agropastoral au sien des 1 ha de périmètre : il s'agit de la grotte d'Aliou (Cazavet) et de la grotte de Tourtouse.

Liste des espèces de l'annexe II de la Directive Habitats sur chaque site (R=reproduction ; H=hivernage ; T=transit ; C=chasse)

| Nom vernaculaire            | Nom scientifique          | Grotte d'Aliou | Grottes de Montseron | Grottes du Ker de Massat | Grotte de Tourtouse |
|-----------------------------|---------------------------|----------------|----------------------|--------------------------|---------------------|
| Barbastelle d'Europe        | Barbastella barbastellus  | H, C           | H, T, C              | H, T, C                  | H                   |
| Minioptère de Schreibers    | Miniopterus schreibersii  | R,H,T,C        | R(D),H,T,C           | R, H, T, C               | R, H, T, C          |
| Murin de Bechstein          | Myotis bechsteinii        | C              | H                    |                          |                     |
| Murin à oreilles échanquées | Myotis emarginatus        |                |                      | H                        |                     |
| Grand Murin                 | Myotis myotis             | R,H,T,C        | R(D),H,T,C           | R,H,T,C                  | R,H,T,C             |
| Petit Murin                 | Myotis blythii            | R,H,T,C        | R(D),H,T,C           | R, H, T, C               | R, H, T, C          |
| Rhinolophe euryale          | Rhinolophus euryale       | R, C           | R(D), T, C           | T, C                     | R, T, C             |
| Grand Rhinolophe            | Rhinolophus ferrumequinum | H, T, C        | H, T, C              | H, T, C                  | H, T, C             |
| Petit Rhinolophe            | Rhinolophus hipposideros  | H, T, C        | H, T, C              | H, T, C                  | H, T, C             |

Se rajoutent les espèces suivantes : le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) présent sur les sites d'Aliou ; l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) présente sur le site de Tourtouse ; le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) signalé sur le Lens à Tourtouse.

### 3. Description de la demande

#### a. Description

La structure en charge de la prestation sera chargée d'une prestation de service pour le SMPNR avec pour missions :

- La création et l'animation d'un groupes de travail dans lequel figurera notamment le SMPNR ;
- La conception d'un support pédagogique permettant au grand public de découvrir les sites Natura 2000 ;
- La sélection des informations pertinentes, la rédaction des textes, la conception iconographique ;
- La gestion du projet, la coordination des partenaires et prestataires si besoin.
- La remise des livrables.

## b. Livraison

Le support pédagogique final ainsi créé sera livré au SMPNR qui en détiendra les droits d'utilisation (support physique et fichiers informatiques finaux). Ce support sera basé sur la création d'une charte graphique, d'un fil conducteur et d'une mascotte.

Les comptes rendus des réunions et les documents de travail seront transmis au SMPNR et mis à disposition des membres du comité de pilotage.

Le prestataire fera valider au SMPNR sa progression par étapes :

1. Réflexion pour construire le projet
2. Construction du groupe de travail
3. Animation du groupe de travail (comptes rendus des réunions)
4. Validation des éléments du support final : charte graphique, fil conducteur, mascotte
5. Conception du support final (graphisme, commande d'objets...)
6. Demande de devis, achat de matériel
7. Tests
8. Bilan du projet

De plus un bilan de l'action sera adressé par le prestataire au SMPNR, sous forme de note.

## 4. Modalités générales et formats de restitution

### a. Mise en œuvre des actions, suivi et présentation des résultats

L'ensemble des actions sera discuté en amont avec le SMPNR, structure animatrice, notamment pour la programmation de leur mise en œuvre.

Le suivi des actions sera assuré par le SMPNR et le Comité de pilotage des sites. Il sera réuni à la fin du programme d'actions et sera l'occasion de présenter le projet pour le prestataire. Ainsi, la présence des prestataires sera demandée (mars 2018).

### b. Format de restitution et propriété des données

L'ensemble des documents, sera fourni au SMPNR de préférence par courrier électronique pour les fichiers pour lesquels cela est possible ; sinon selon la modalité suivante :

- 1 exemplaire sous format papier,
- 1 exemplaire sous forme de fichiers numériques.

Les documents doivent être rendus sous forme de fichiers informatiques au format Adobe Acrobat (300dpi) accompagnés de tous les fichiers sources (OpenOffice, Word, Excel...), par courrier électronique ou sur support CD Rom au format PC.

Les documents graphiques seront fournis sur support stable et reproductible. Ils pourront être décomposés en plusieurs planches.

Les fichiers SIG devront être livrés dans le format des logiciels ARC/VIEW (Shapefiles), s'ils comportent des attributs. Dans le cas où le fichier est livré au format ARC/VIEW, il devra de plus comporter le code de l'objet et les attributs.

La restitution des données cartographiques sera effectuée au moins au 1/5000ème, sur fond orthophoto. Tous les éléments ayant fait l'objet d'une cartographie seront fournis sous format SIG et toutes les cartographies utiliseront le système de projection Lambert 93.

Les référentiels taxonomiques et habitats utilisés devront être précisés. Les données informatiques devront être nommées de façon claire sans abréviations ni codes, autant que possible.

Les éléments seront fournis dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les données et documents produits dans le cadre de la présente prestation sont propriété du SMPNR. Dans la mesure où cette mission est cofinancée par l'Etat et l'Europe, le SMPNR concède à l'Etat et à l'Europe le droit d'utilisation des données non exclusif pendant 15 ans. Au-delà de 15 ans, il y aura cession de droit patrimonial des données à l'Etat.

**Tous les supports doivent faire apparaître les logos du SMPNR et des financeurs.**

### c. Rémunération

La rémunération allouée au prestataire correspond à la proposition faite sur le devis détaillé pour chaque phase et sous-phase décrites dans l'annexe au règlement de la consultation. Elle est fixée à une somme forfaitaire et non révisable. Les prix sont réputés établis à la date de signature de la commande. Ils couvrent l'ensemble des frais et charges de toute nature occasionnés par la mission et notamment les frais de déplacement ainsi que les frais généraux et fiscaux, et la remise des pièces écrites et graphiques.

Dans le cas où le prestataire serait amené à participer à un nombre de réunions supérieur à celui déterminé lors de la commande, sans qu'il puisse être tenu responsable, la commande sera modifiée en conséquence.

Le paiement d'un acompte ne dépassant pas 1/3 de la somme totale peut être engagé à la signature de la commande.

### d. Secret professionnel

Le prestataire se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, documents, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de la présente étude. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord au préalable du Maître d'ouvrage.